

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-1113

présenté par

Mme Bassire, M. Bazin, M. Lorion, M. Marlin, M. Door, M. Serville et M. Poudroux

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de supprimer une mesure qui va impacter directement les classes moyennes outre-mer dont le montant de l'impôt va augmenter brutalement jusqu'à 2 650 € par an dans tout les outre-mer, soit 220 € par mois, et impacter dans un second temps l'économie locale : Cette somme va en effet se répercuter logiquement sur deux principaux secteurs économiques qui vivent essentiellement grâce aux classes moyennes : les activités de services à la personne (avec le risque de voir se développer le travail au noir et une diminution sensible du nombre d'heures de travail voire une suppression des emplois à domicile) et le tourisme local : restauration, l'hôtellerie, les loisirs, la culture, le sport, ... puisque les classes moyennes qui vont perdre du pouvoir d'achat vont le compenser sur ces postes de dépenses.

Indirectement, ce sont donc deux secteurs qui, aujourd'hui dynamiques, vont voir leur activité diminuer et le chômage augmenter. Les outremer qui connaissent des niveaux de chômage - notamment des jeunes- particulièrement importants, n'ont pas besoin de ce nouveau coup de poignard